

Projet Educatif Territorial

2024-2026



Durée du PEdT : 3 ans

Nom du pilote du PEdT : Christian PEYRON

Fonction : Mairie de Mondragon

Adresse : Rue des Clastres 84430

Téléphone : 04-90-40-82-51

Adresse électronique : christian.peyron@mondragon.fr

Nom et coordonnées du **coordonnateur** périscolaire, ou directeur de l'accueil périscolaire :

- Baumann Emilie
- Ayral Florence
- Cuvier Adeline

Préambule

Le PEDT de la commune de Mondragon défend une Éducation solidaire, vecteur de cohésion sociale visant à :

- Former des hommes et des femmes libres, capables de devenir sujet social, culturel, affectif, politique...
- Faciliter le « vivre ensemble », la construction d'une identité collective faite de valeurs et de culture partagées, de repères dans un territoire identifié, de mémoire partagée et d'Histoire commune.
- Lutter contre toute forme d'inégalité, de discrimination dans l'accès aux droits et plus particulièrement au droit fondamental à l'Éducation, est sans cesse poursuivi. Il convient entre autres de veiller à garantir l'égalité entre les filles et les garçons et d'insuffler une culture de respect mutuel et de compréhension de l'autre.
- L'école et l'ensemble des activités organisées dans le cadre du PEDT sont laïques. Avec l'ambition de mettre en avant ce qui nous est commun, la laïcité offre aux enfants les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre, et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcherait de faire leurs propres choix.
- Toute forme de violence est proscrite. Le PEDT contribue à prévenir toute atteinte à l'intégrité physique et à la dignité de la personne. Une attention particulière est apportée à la qualité des relations humaines, les enfants sont accompagnés dans la recherche de solutions non violentes à leurs conflits et différents avec les autres.

Pour renforcer le lien des équipes éducatives de la commune, elle a décidé de répondre au Plan Mercredi qui a pour objectifs de :

- proposer un temps éducatif en articulation avec les enseignements pour garantir la continuité éducative
- offrir une meilleure cohérence entre le temps scolaire et le temps périscolaire
- être propice à l'épanouissement et à la réussite des enfants

Ce dispositif est soumis à une labellisation par les services de l'Etat.

Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.

Projet éducatif de territoire (PEDT)

Objectifs généraux du PEDT, outil de collaboration locale :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- Contribuer à la réussite éducative et à la lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs.

1.1 Périmètre concerné par le PEDT :

Le territoire concerné : L'ensemble de la Ville et des équipements communaux et associatifs

Etablissements scolaires :

Le groupe scolaire Jean Moulin comprenant une école maternelle et une école élémentaire

⇒ Nombre d'élèves 2023/2024 :

Ecole maternelle : 125

Ecole élémentaire : 238

Un collège Paul Eluard qui compte 157 élèves mondragonnais.

1.2 Les collectivités qui exercent des compétences autour de l'éducation :

- Scolaire : Mairie de Mondragon / CCRLP (pour les locaux)
- Périscolaire : Mairie de Mondragon
- Extrascolaire : Mairie de Mondragon / CCRLP

1.3 Liste des communes et écoles du territoire concernées :

Commune	Nom de l'école	Type école (primaire, maternelle, élémentaire)	Publique/privée
Mondragon	Jean Moulin	Maternelle et Elémentaire	Publique
Bollène	Paul Eluard	Collège	Publique

2.6 Etat des lieux synthétiques des ressources associatives, équipements culturels et sportifs du territoire :

Ressources mobilisées :

- Les partenaires :

- Les équipes enseignantes
- Les ATSEM
- Les parents d'élèves
- La directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les animateurs
- Le monde associatif culturel et sportif
- Les agents administratifs municipaux et intercommunaux
- La résidence intergénérationnel Peyrafeux
- Le réseau de lecture publique intercommunal
- Le réseau des espaces jeunes et le Point d'informations Jeunesse
- Le réseau des enseignements artistiques
- L'espace aquatique intercommunal
- Le Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal
- 26 assistantes maternelles
- La Maison d'Assistante Maternelle (MAM)
- 2 crèches privées
- La PMI, La CAF et la MSA
- La SDJES
- @dn – Association du numérique
- L'association des Professionnels de santé
- La ressourcerie du Pied à l'étrier
- Divers intervenants qualifiés, ...

- Les lieux d'accueil :

- Groupe scolaire et espace Sylvette Nicolas
- Le gymnase
- L'espace sportif
- L'espace associatif Marcel Pagnol
- La salle des fêtes
- Le city stade
- Le stade de football
- Jardin d'enfant
- Skate Parc et théâtre de verdure
- Espaces Jeunes
- Bibliothèque
- La Halle Sportive et Culturelle
- L'espace aquatique intercommunal
- L'Ile Vieille
- Patatin
- L'Accueil de Loisirs

❖ SITES ECOLE/PERISCOLAIRE

NOM du SITE : Ecole Primaire Jean Moulin

3.1 Nombre d'enfants scolarisés à l'école en septembre 2023 :

Maternelle : 125

Elémentaire : 238

TOTAL : 363

Accueil à partir de : 2 ans x 3 ans

3.2 Horaires école :

Maternelle :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	8h50-11h50	8h50-11h50	-	8h50-11h50	8h50-11h50
Horaires après-midi	13h50-16h50	13h50-16h50	-	13h50-16h50	13h50-16h50

Elémentaire :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires matinée	9h00-12h00	9h00-12h00	-	9h00-12h00	9h00-12h00
Horaires après-midi	14h00-17h00	14h00-17h00	-	14h00-17h00	14h00-17h00

3.3 Prise en charge collective en périscolaire, hors mercredi :

- ✓ Simple surveillance (ou garderie : il s'agit d'un temps d'accueil non déclaré, sans organisation d'activités, sans projet pédagogique, de ce fait non soumis au Code de l'Action sociale et des Familles).

Si simple surveillance, envisagez-vous la déclaration en accueil de loisirs ? non

Horaires	Nombre moyen d'enfants de 2-3 ans	Nombre moyen d'enfants de 4-5 ans	Nombre moyen d'enfants de 6-12 ans	TOTAL
Horaires avant école : 7h30-8h40	3	20	40	63
Pause méridienne : 11h50-13h50	33	63	140	236
Horaires après-école : 17h-18h30	3	8	20	31

3.8 Le déroulement de la pause méridienne (hors mercredi) :

- Durée du temps de repas pour chaque enfant : 30 minutes
- Nombre de services : 2 services en maternelle et en continu type self élémentaire
- Mode de livraison : liaison froide
- Existence d'espaces adaptés à la pause méridienne :

	Oui	Non	En partie	Observations
Mobilier adapté	x			
Coins de jeux calmes	x			
Coin lecture		x		
Espaces pour jouer en petits groupes	x			Un référent par groupe

- Organisation des temps avant/après-repas :

Temps libres sous surveillance des agents du temps méridien avec mise à disposition de matériel sportifs (ballons, cordes à sauter) et/ou jeux de société.

3.9 L'accueil des enfants de moins de 6 ans :

	Oui	Non	En partie	Observations
Des espaces extérieurs adaptés	x			
Des coins calmes matin, midi, soir			x	Protocole sieste mis en place par l'école
Du mobilier adapté en périscolaire	x			
Formation-compétences spécifiques des équipes	x			ATSEM qualifiées
Un temps suffisant pour manger	x			
Des sanitaires adaptés	x			
Possibilité de repas au plus tard à 12h	x			
Possibilité de partir à la sieste peu de temps après le repas	x			
Si besoin, possibilité de commencer la sieste durant le temps périscolaire	x			
Des activités périscolaires adaptées aux besoins des enfants	x			Sieste pour les PS et MS/Jeux libres pour les GS
Intervention d'adultes repères communs au temps école/péri	x			Référent mis en place dans la continuité du temps scolaire

3.10 Les activités périscolaires :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Les activités proposées sont diversifiées (sportives, manuelles, expression, citoyennes, environnement...)			x	
Les enfants peuvent choisir leur activité		x		
Les activités sont adaptées aux moins de 6 ans	x			
Les activités sont adaptées aux plus de 6 ans	x			
Certaines activités sont proposées par modules ou cycles (TAP, ateliers...)	x			
Des temps de jeux libres existent	x			
Des temps en petits groupes sont possibles	x			
Des temps individuels sont possibles		x		
L'organisation des activités prend en compte les rythmes des enfants	x			

Le directeur de l'accueil de loisirs est invité au conseil d'école, réunion de rentrée...		x		
---	--	---	--	--

3.14 Accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap :

	Oui	Non	En partie	Remarques
Des enfants bénéficient d'un PAI	x			
Le PAI est réalisé conjointement avec école/accueil de loisirs/ familles			x	
Des AESH interviennent durant le temps scolaire	x			
Des AESH interviennent durant le temps périscolaire (repas, soir, mercredi...)			x	Si besoin, cela serait possible.
Des encadrant ont suivi des formations spécifiques sur la thématique de l'inclusion		x		Demande de Formation 2024

Observations (types de besoins spécifiques, difficultés rencontrées...):

- Une bonne communication avec l'ITEP
- Faire un plan de formation pour le personnel ALSH
- Réunir plus souvent les équipes éducatives (manque de temps)
- Faire évoluer l'équipe pédagogique de l'ALSH en trouvant des outils facilitant la communication
- Difficulté pour le personnel d'animation à être reconnu par le personnel enseignant comme acteur important dans le parcours de l'enfant
- Bonne communication avec l'école et l'Espace Jeunes
- Accompagnement financier par la commune et la CCRLP pour permettre aux écoles de traduire les objectifs fixés dans le Projet D'Ecole (prise en charge des transports pour la piscine, les sorties scolaires, les voyages scolaires, le renouvellement du mobilier...)
- Disposer des AVS durant les temps périscolaires permettrait de garantir une meilleure prise en charge des enfants

Mise en œuvre et animation du PEDT

➤ **Pilote du PEDT : Mairie de Mondragon**

➤ **Composition du comité de pilotage :**

- 2 élus de commission *Enfance/Jeunesse*
- 2 élus communautaires
- 2 directeurs d'école
- *Inspecteur circonscription*
- *Inspecteur Jeunesse et Sport*
- *DGS CCRLP*
- *DGS mairie*
- *Coordinateur de la CTG*

Péodicité des réunions : 1 par an

➤ **Composition des comités de suivis :**

-
- Animateur Club jeunes - Référent CLAS du CCAS
- Directeur ALSH - 1 référent sou des écoles
- Référent RAM - 1 Atsem
- Référent 1 Asmat - 1 animatrice Périscolaire
- 1 référent Foyer des Jeunes
- 2 adolescents
- 2 enfants
- 1 ou 2 enseignants
- 1 enseignant collège
- 1 référent micro-crèche

Péodicité des réunions : 2 à 3 par an

➤ **Indicateurs de la dynamique du PEDT**

- Nombre de réunions et nombre de participants
- Respect des objectifs fixés durant la séance
- Les évaluations et l'enthousiasme autour du projet
- Les comptes rendus seront adressés à l'ensemble des acteurs
- Des outils d'évaluation seront créés

Une charte de bon usage des locaux est mise en place			x	En cours
Les réflexions du Comité de Suivi PEDT portent aussi sur le mercredi	x			
Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs décline spécifiquement le mercredi	x			
Il y a des liens entre des projets menés à l'école et certains projets du mercredi			x	A développer
Il y a une recherche de complémentarité entre les projets scolaires et les projets du mercredi			x	A développer
Des thèmes d'activités du mercredi sont déclinés sur plusieurs semaines	x			
Autre : Lien avec le club jeunes	x			

Objectif 2 : Favoriser l'accès à tous les publics.

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
La tarification est en fonction des ressources, toutes activités confondues (pas de supplément sorties...)	x			Pas d'augmentation pour les faibles revenus
Les activités proposées sont diversifiées	x			
Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont de toutes catégories sociales	x			
Il y a une fréquentation équilibrée filles-garçons	x			
Les familles sont reçues facilement par les responsables de structures	x			Nous nous rendons disponible pour rencontrer les familles (pas de créneau ou de jour imposés)
Le projet pédagogique est présenté de manière adaptée aux familles			x	Oralement et avec des exemples concrets.
Des moyens sont mis en œuvre pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques	x			Rencontre avec la famille, les éducateurs, inclusion personnalisée...

Objectif 3 : Mettre en valeur les richesses du territoire

Situation actuelle	Oui	Non	En partie	Exemples de mise en œuvre, souhaits d'évolution
Les espaces nature de proximité sont utilisés pour les animations	x			Espace naturel Sensible : île vieille, Patatin
Les ressources culturelles de proximité sont utilisées	x			L'ensemble du territoire Rhône Lez Provence
Des équipements sportifs de proximité existent et sont disponibles	x			Ensemble des équipements sur le territoire Rhône Lez Provence

- ✓ Activités de découverte de l'environnement : visite et projets tout au long de l'année sur les sites naturels de la commune : Patatin, île vieille, espace boisé sur l'accueil de loisirs avec plantations d'arbres, découverte de la biodiversité, jeu de piste avec CPIE de Vaucluse, création de jardin, grand jeux...
- ✓ Activités écocitoyennes : activités privilégiant les matériaux de récupération, Nettoyons la nature, création d'un compost pédagogique en partenariat avec la Ressourcerie
- ✓ Activités physiques et sportives : initiations à différents sports avec encadrants diplômés : (handball, judo) activités sportives sur les différents sites de la commune : stade, gymnase, city stade, skate parc...
- ✓ Intergénérationnels : Loto avec les séniors, rédaction de carte...
- ✓ Informations/Orientation : PIJ, forum des métiers, visite des entreprises...

Partenaires

- Associations culturelles et environnementales
- Associations sportives
- Équipes enseignantes
- Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs...)
- Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives...)

Participation d'intervenants extérieurs, en plus de l'équipe d'animation

- Intervenants associatifs rémunérés
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif (libéral, salarié, auto-entrepreneur, artisan...)
- Parents
- Enseignants
- Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers...)